

Expressions

Numéro 94 - janvier 2020 - 1 euro

Solidaires

Journal de l'Union syndicale Solidaires



JE SUIS...

caissière, enseignante, agente
d'entretien, secrétaire, infirmière,
aide à domicile, assistante maternelle,
travailleuse sociale, administrative,
sage-femme, hôtesse...

**ingénieure, technicienne,
ouvrière, employée, cadre...**

étudiante, lycéenne, retraitée,
au foyer, chômeuse, handicapée...

**je suis étrangère, racisée, lesbienne,
bisexuelle ou transidentitaire...**

brésilienne, espagnole, argentine,
polonaise, iranienne, indienne,
états-unienne...

52% DE LA POPULATION

**LES FEMMES
JE SUIS EN GRÈVE**

Union
syndicale
Solidaires
♀

expressions **Solidaires**

Cette page propose des informations à travailler et diffuser pour la réflexion et l'action.

Le sens de la lutte

A l'heure où l'on écrit ces lignes, la mobilisation contre le système des retraites est à un tournant où tout peut basculer : après 40 jours de grève reconductibles de certains secteurs, de manifestations, l'abandon « provisoire » de l'âge pivot vient d'être annoncé par Edouard Philippe. Une conférence sur le financement des retraites est sortie du chapeau, en accord avec la CFDT, comme étant « la solution de compromis » qui, pour le gouvernement, devrait faire cesser le conflit social.

Or rien n'est changé, la prétendue négociation sur le financement est totalement verrouillée puisqu'on ne pourra pas augmenter les cotisations et que la règle de la limitation des dépenses à 14 % du PIB demeure... la seule variable d'ajustement dans le temps reste évidemment l'âge « pivot » qui pourrait même fluctuer à la hausse au-delà des 64 ans !

Les annonces de mobilisations sur les journées de la mi-janvier de l'intersyndicale combative devenue désormais majoritaire avec l'arrivée de la CFE-CGC sont claires : c'est bien le système par points qu'il faut retirer, c'est un combat majeur pour notre modèle social.

Ce conflit des retraites reflète la multiplicité des colères qui s'expriment sur l'ensemble du territoire, dans des métiers qui vont

des cheminotes et roulant-es, jusqu'aux danseuses de l'Opéra, en passant par les avocates, les hospitalier-es, les gilets jaunes...

Ce conflit est aussi une bataille médiatique, où les sondages montrent que les mensonges systématiques ne passent plus si bien que ça. Les contre-vérités sont utilisées par ce gouvernement comme un système de communication (le régime par point est tellement « plus juste », « les femmes sont les grandes gagnantes », « les violences policières n'existent pas »...). Or jamais ce gouvernement n'aura démontré en quoi prendre en compte l'ensemble de la carrière pour le calcul de la retraite, contre les 25 meilleures années pour le privé, et les six derniers mois pour le public, était un système plus juste ! Tout simplement parce que c'est faux.

On nous parle de problème de financement des retraites, alors que les exonérations de cotisations sociales ont atteint 90 milliards d'euros suivant le dernier rapport de la Cour des comptes ! Le système par point nécessite une carrière complète, alors qu'elle sera de plus en plus hachée, discontinuée avec la « flexibilité » notamment instaurée par les lois travail, sans parler de celles des femmes qui intrinsèquement dans ce système patriarcal sont les grandes perdantes puisque seules 40 % des femmes ont une carrière complète actuellement.

On sortira du déni, quelle que soit l'issue du conflit retraite. Ce déni a mis des années à sauter pour les femmes victimes de violences et la déferlante de paroles, de révolte ne s'arrêtera pas comme notre dossier central le démontre.

On sortira du déni aussi sur les questions écologiques, le plus sûrement en vivant des catastrophes climatiques qui obligeront à des changements radicaux et peut-être trop tardifs...

On sortira du déni de cette absurdité du système capitaliste qui capte les richesses pour un petit pourcentage de la population au détriment de la justice sociale et du grand nombre, de nos vies et de notre planète. Les bouleversements sont en cours, et les jeunes générations ne sont pas dupes.

Le combat syndical que nous menons, fondamentalement lié à une transformation sociale, écologique et féministe a plus que jamais tout son sens comme outil et projet alternatif.

Lutter, ne pas se laisser emporter par le pessimisme et les défaites est très dur. Mais lutter à quelque échelle que ce soit, c'est donner tout son sens à nos vies, la lutte en ce sens est déjà belle et victorieuse.

VIOLENCES CONJUGALES : LA FIN DU GRENELLE (MAIS C'EST TOUT)



Engagé le 3 septembre 2019, le Grenelle des Violences conjugales a rendu ses décisions le 25 novembre dernier, date internationale contre les violences faites aux femmes. Entre temps, de nouvelles victimes des coups de leur conjoint ou ex-conjoint viennent allonger le nombre de féminicides. Entre temps, des articles dans les médias font état de « grosses lacunes » aussi bien du côté de la « Justice » que des « forces de l'ordre » devant garantir la protection des victimes comme de faire vivre les lois... Entre temps, une mobilisation d'ampleur des femmes et de leurs alliés, toutes générations confondues, le samedi 23 novembre comme le lundi 25 novembre qui démontre que les combats féministes sont encore d'actualité.

149 femmes sont mortes assassinées l'année 2019. En 2018, elles étaient 121 (pour celles qui ont été recensées). La fin du Grenelle n'est pas la fin des violences. La grande cause du quinquennat d'Emmanuel Macron est sans effet. Car cela supposerait, plus que des mots (même « forts ») et de la communication, des mesures accompagnées des moyens humains et financiers pour les mettre en œuvre.

FÉMINICIDES, DE QUOI PARLE-T-ON ?

C'est un terme pas si nouveau, même si son utilisation est grandissante en France, notamment par les médias et les associations féministes. En France, il désigne les meurtres de femmes par leur conjoint ou ex-conjoint. En effet, pour les associations féministes, employer ce terme participe à visibiliser les « faits divers » en fait social. C'est-à-dire à montrer que ces meurtres dits « conjugaux » constituent le point ultime du continuum des violences à l'égard des femmes. Dans de nombreux

pays, le terme de féminicide est plus global et intègre aussi les meurtres de femmes (ou de filles) par des hommes parce qu'elles sont des femmes.

LES MESURES ANNONCÉES QUI DEVRAIENT DÉJÀ ÊTRE APPLIQUÉES...

C'est habituel pour ce gouvernement : pour faire croire qu'il prend en compte les mobilisations féministes, il nous ressort des mesures « oubliées ». Oubliées car déjà actées par d'autres que lui, ou lui-même d'ailleurs, mais non mises en œuvre. Par exemple, c'est en 2014 que la France ratifie la Convention d'Istanbul. Et donc qu'elle s'engage à appliquer les mesures comprises dans cette Convention (voir encart). Certaines sont également déjà prévues par des lois précédentes... D'autres étaient déjà annoncées avant l'été par la secrétaire d'État Marlène Schiappa.

PARTI DES MESURES DU GRENELLE QUI DEVAIENT ÊTRE MISES EN PLACE PRÉCÉDEMMENT, ON TROUVE :

L'interdiction pour le juge de proposer une médiation entre un conjoint violent et sa victime.

L'ouverture du numéro 39 19, 24h/24h et 7 jours sur 7. Mesure dont la précision pour la mise en place est la suivante : « à l'avenir ».

L'ouverture de « chambres d'urgence » pour juger les affaires de violences.

1000 places d'hébergement supplémentaires. Sur ce point, le GREVIO (voir encart Convention d'Istanbul) préconise un centre spécialisé pour 10 000 habitans.

La prise en charge des agresseurs avec un appel à projet public et privé dans 2 centres : cette mesure fait fi des constats du GREVIO qui souligne que cette prise en charge doit rester l'apanage du domaine public.

La formation des enseignant-es sur les questions des violences sexistes est prévue dans la loi depuis 2014, suite au retrait des ABCD de l'égalité. Elle était jusque-là « optionnelle », elle devrait être obligatoire. Mais pour cela, encore faut-il que les enseignant-es aient du temps pour la faire...

Des places supplémentaires d'intervenantes sociales et sociaux dans les brigades et commissariats. 81 postes ont donc été annoncés par le premier ministre d'ici 2021, en plus des 271 existants...

La possibilité de dérogation au secret médical pour signaler que des violences existent déjà. Les médecins y sont autorisés pour prévenir passages à l'acte ou mise en danger de la vie d'autrui.

La suppression ou la suspension de l'autorité parentale des auteurs de féminicides existe dans les textes, mais elle est rarement prononcée.

Une grille d'évaluation mise à disposition des commissariats et des gendarmeries.

La mise en place de 1000 bracelets anti-rapprochement pour les auteurs de violences. Mesure déjà votée en première lecture à l'Assemblée le 15 octobre dernier et qui devrait s'appliquer dès 2020.

LES NOUVEAUTÉS

Certaines mesures sont cependant nouvelles. C'est le cas pour :

La prise en compte de la notion d'emprise dans le code pénal et civil, et la création pour les suicides forcés de la circonstance aggravante. Ces deux éléments doivent

permettre de prendre en compte les violences psychologiques. Et surtout de comprendre aussi pourquoi les victimes ne partent pas tout de suite quand elles ont un conjoint violent, qu'il s'agit pour elles d'un processus difficile. Cela suppose néanmoins des formations obligatoires (initiale et continue) pour tous-tes les professionnel-es accueillant les victimes : la police, la santé, la justice, le travail social, tous les milieux scolaires (de la petite enfance à l'université)... Mais Edouard Philippe n'en a pas parlé. Sauf pour dire que 130 heures de formation (soit 5 jours et demi) seront dispensées aux seul-les gendarmes...

La suppression de l'obligation alimentaire de la part des descendantes sur les ascendantes.

La réquisition des armes à feu des hommes violents dès la première plainte (vous avez bien lu...).

ARGENT, TROP CHER ! (MAIS LA VIE N'A PAS DE PRIX)

Les mesures annoncées demandent des moyens. Financiers. Humains (donc financés). Avant le Grenelle, le budget du secrétariat d'État à l'égalité Femmes / hommes était de 29 millions d'euros. Après le Grenelle, ce sera le même. Car nos ministres ou autres secrétaires d'État ont l'art de bidouiller les chiffres, de comptabiliser sur 2020 des dépenses prévues sur 3 ans... Les groupes de travail du Grenelle avaient une consigne très claire : faire des propositions à budget constant. Et pourtant, le rapport du Haut Conseil à l'égalité publié en 2018 faisait état d'un besoin de financement, pour prétendre lutter de manière efficace, évalué entre 500 millions et 1 milliard d'euros.

Seuls 30 millions d'euros de plus ont été accordés par le Grenelle : ils seront affectés à la création (on devrait plutôt dire au développement,

certaines existent déjà sous un autre nom) « d'espaces rencontres », lieux destinés à sécuriser l'échange d'enfants dans les situations de violences conjugales.

Rappelons que les organisations féministes, sur cette question des finances, revendiquent 1 milliard d'euros. Comme ce qui se fait en Espagne. Car assurer des formations contre le sexisme, les mettre en place partout, développer comme créer des hébergements d'urgence pour les victimes sur tout le territoire, assurer la protection des victimes, demandent évidemment plus que des textes et des mots. Faire de l'égalité entre les femmes et les hommes une priorité suppose d'agir à tous les niveaux : cela passe par l'exigence de la prévention dès la petite enfance, en la maintenant tout au long de la vie, à l'assurance de l'autonomie financière des femmes, à la capacité pour nos sociétés à accompagner les victimes et les aider, sans entrave financière.

LA LUTTE CONTINUE

Les mouvements féministes ont vite réagi aux « résultats » de ce Grenelle en dénonçant l'incapacité de ce gouvernement à prendre réellement la mesure des moyens à dégager pour être efficace rapidement. Des actions de mobilisations ont toujours lieu sur cette thématique des violences. Les mobilisations s'amplifient chaque année depuis la vague #metoo. La prochaine journée du 8 mars, date internationale de lutte pour les droits des femmes est notre prochain rendez-vous. Et il n'est pas question de le louper : nous y serons nombreuses, fortes de notre colère et de notre capacité à nous se mobiliser.

UN GUIDE SOLIDAIRES POUR AGIR SYNDICALEMENT CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES AU TRAVAIL

Sorti en novembre 2018, ce guide est à disposition des équipes militantes de terrain. Il se propose de donner des éléments d'analyse (système patriarcal, continuum des violences, conséquences...) comme des éléments de droits (définitions juridiques et légales, transposition dans le droit du travail...) afin que les victimes de ces violences au travail puissent être accompagnées. Les outils sont en effet nombreux, encore faut-il les connaître. Les conséquences au travail aussi. Et notre syndicalisme doit s'en préoccuper, et articuler ces situations à celles qui le poussent à agir au quotidien contre les inégalités.

Il est disponible en format numérique sur le site de Solidaires à cette adresse :

Il est possible (pour les structures) d'en commander en format papier auprès du secrétariat national : contact@solidaires.org

LA CONVENTION D'ISTANBUL C'EST QUOI ?

Il s'agit d'un traité international du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre les violences à l'égard des femmes et les violences domestiques (qu'elle définit comme « tous les actes de violence physique, sexuelle, psychologique ou économique qui surviennent au sein de la famille ou du foyer ou entre des anciens ou actuels conjoints ou partenaires, indépendamment du fait que l'auteur de l'infraction partage ou a partagé le même domicile que la victime » - art. 3 alinéa b. Elle prend en compte aussi les hommes et les garçons qui en sont victimes). Cette convention a été signée en mai 2011 et elle est entrée en vigueur en 2014. La France l'a ratifiée en juillet 2014.

Elle contient des obligations pour les États afin de lutter contre ces violences et doit offrir aux victimes une protection adéquate. Elle est considérée comme le premier instrument juridique contraignant pour la prévention, la protection des victimes et pour mettre fin à l'impunité des auteurs de violences. Elle a été ratifiée par 34 pays à ce jour.

En plus des définitions qu'elle donne et des mesures pour prévenir et lutter contre ces violences, elle s'applique en temps de paix comme en situation de conflit armé.

La violence qu'elle définit est considérée comme une atteinte « aux droits de l'homme » et une forme de discrimination contre les femmes. Elle interdit les mariages forcés, les mutilations génitales féminines, la stérilisation contrainte, le harcèlement sexuel ou encore le crime d'honneur. Elle s'applique quel que soit son sexe, son genre, sa race, sa couleur, sa langue, sa religion, ses opinions politiques ou toute autre opinion, son origine sociale ou nationale, son appartenance à une minorité nationale, sa fortune, sa naissance, son orientation sexuelle ou son identité de genre, son âge, son état de santé, son handicap, son statut marital, son statut de migrante ou de réfugiée ou toute autre situation.

Enfin, les mesures qu'elle implique de mettre en place, prennent en compte le fait que l'égalité entre les femmes et les hommes est un élément fondamental pour prévenir les violences.

Le GREVIO (Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique) est l'organe chargé de veiller à la mise en pratique des mesures par les signataires de la Convention. Il publie rapports, recommandations et peut engager des procédures d'enquêtes.

LA RÉFORME DES RETRAITES : ILLUSTRATION POUR L'INDÉPENDANCE ÉCONOMIQUE DES FEMMES.

Le projet de réforme actuel des retraites n'a aucune vision transverse, du point de vue de la situation particulière des femmes. Avoir une telle vision serait en effet prendre en compte des éléments avec des impacts financiers qui ne sont pas dans la trajectoire de ce gouvernement d'économie... Pour ce qui est des femmes victimes de violences par exemple, les mesures proposées dans le cadre de cette réforme démontrent que le gouvernement ne fait que peu de cas de l'indépendance économique des femmes, élément pourtant essentiel quand les victimes d'un conjoint violent veulent se projeter « sans lui »...

En dépit du discours officiel sur l'égalité, la situation n'a pas beaucoup changé. Parler retraites, c'est parler de la situation des femmes toute leur vie durant. Elles ne sont pas seulement victimes d'inégalités, mais d'un système qui continue à en faire des mères avant tout, des femmes qui doivent rester attachées à l'homme qui gagne l'argent, elles qui n'ont au mieux qu'un salaire d'appoint. La thématique « égalité » a fait un passage dans la concertation sur les retraites et a vite été effacée au profit des « avantages familiaux ». Au gouvernement, les inégalités sont présentées comme la conséquence du fait que les femmes ont

des enfants. Donc elles ne peuvent être compensées que par des mesures concernant les enfants. Ainsi on reste dans le vieux système nataliste où faire des enfants nuit à la carrière mais est encouragé par des compensations. C'est ce qui rend les femmes encore plus dépendantes quand elles ont un salaire faible. C'est ainsi que se décide dans les couples s'il est plus rentable que la femme arrête de travailler... Avec des conséquences financières sur le moment, sur la capacité des femmes à reprendre un emploi après, sur leur carrière et au bout du bout sur leur retraite. Pour couronner le tout, le gouvernement prévoit que la compensation sera attribuée au couple (au choix entre le père et la mère). Comme c'est un pourcentage, le choix de celui des deux qui gagne le plus peut être logique. Tout cela alors que dans le système actuel, les trimestres de bonification reviennent aux femmes. Autre élément, les pensions de réversions (touchées pour l'essentiel par les femmes) qui étaient jusque-là partagées s'il y avait eu plusieurs mariages ne bénéficieraient qu'à la personne survivante du dernier couple marié, alors que les séparations sont fréquentes y compris tardivement. Le droit pour les femmes de vivre dignement et selon leurs choix y compris à la retraite est plus que jamais d'actualité.





International Quatrième rencontre du Réseau syndical international de solidarité et de luttes **Dijon, juin 2020**

Une situation mondiale de crise politique et économique dont les capitalistes sont responsables

La 4^e rencontre du Réseau syndical international de solidarité et de luttes se déroulera en France, à Dijon, du 4 au 7 juin 2020. Cette rencontre est un événement majeur pour Solidaires et pour les organisations membres du Réseau et se tiendra dans un contexte mondial particulièrement marqué par des luttes dans de nombreux pays : Hong Kong, Algérie, Chili, Irak... Ces luttes dénoncent partout les inégalités sociales et le déni de démocratie, les contradictions du capitalisme sont de plus en plus visibles et inacceptables pour les populations. **La prise de conscience de l'urgence de mener des politiques climatiques radicalement différentes est de plus en plus large et les résistances s'organisent.** Entre les expressions de la solidarité aux luttes et contre les répressions et la volonté de construire un autre monde, la nécessité de continuer la construction d'un outil syndical international n'est désormais plus à démontrer. Le but du RSISL est justement de partager les informations, la solidarité entre les travailleurs et travailleuses des différents pays et, à terme, de construire des luttes internationales (comme dans Amazon par exemple, paradigme de l'exploitation transnationales des salarié-es). Enfin, le fascisme monte et se montre

sous son vrai visage dans de trop nombreux pays. La situation mondiale est critique, au sens propre du terme, et les enjeux sont lourds.

Le Réseau syndical international de solidarité et de luttes en quelques mots

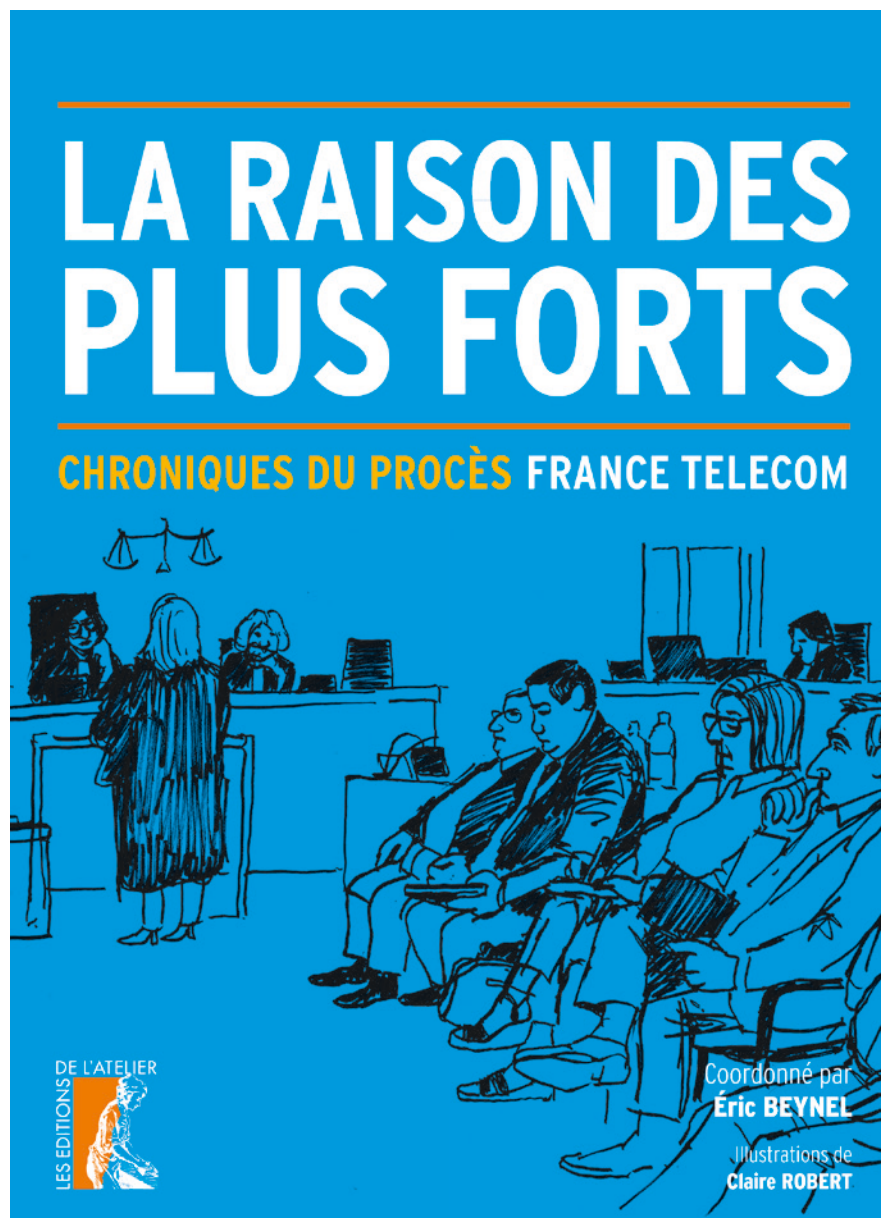
Il a été créé en 2013, lors d'une première rencontre à Saint-Denis en France, par la CGT espagnole, la CSP Conlutas (Brésil) et Solidaires. Aujourd'hui il regroupe près de 80 organisations syndicales du monde entier. Deux autres rencontres eurent lieu au Brésil, en 2015, et près de Madrid en 2018. Un réseau est un outil qui se veut souple, démocratique et ouvert. Ainsi des organisations également membres de la Confédération Syndicale Internationale (CSI) ou de la Fédération Syndicale Mondiale (FSM) peuvent également y adhérer, comme les organisations syndicales qui appartiennent à d'autres réseaux ou à aucun existant. Le but est d'informer et de partager les analyses pour proposer des alternatives, et, à terme, des actions et mobilisations communes, sous forme de campagnes, par exemple, ou de coordination des luttes entre différents pays. **Les rencontres du Réseau permettent aux travailleurs et travailleuses d'échanger sur la réalité du travail et des oppressions dans les différents secteurs engagés.** Des délégations

communes sont organisées, comme lors des contre G20, ou pour exprimer la solidarité des membres du Réseau à des syndicalistes visés-es par diverses formes de répression dans leur pays, comme ce fut le cas pour la délégation du Réseau à Hong Kong en 2018.

Les objectifs de la rencontre de Dijon

Elle aura d'abord pour objet de travailler sur différentes thématiques, de partager nos analyses et d'approfondir notre travail international, essentiel, dans les secteurs professionnels : transport, rail, santé, éducation, finances publiques, centre d'appels... Les thématiques d'ateliers suivantes ont été retenues : climat et justice sociale, fait colonial, migrations/racismes, femmes, autogestion, luttes dans les multinationales (Centre d'appel, Amazon...), autogestion. En outre, une table ronde sur l'Ubérisation du travail est prévue le premier soir des rencontres. Plus de 250 participant-es de nombreux pays sont attendus.

Pour que cet événement soit à la hauteur des enjeux, la mobilisation des organisations au sein de l'Union syndicale Solidaires sera essentielle. Pour que l'internationalisme vive et se construise concrètement dans notre syndicalisme.



3 questions à :

Les éditions de l'atelier

Pouvez-vous nous présenter les Editions de l'Atelier ?

Les Éditions de l'Atelier existent depuis 1929¹ ! Elles s'attachent à publier des recherches et des récits qui cultivent un lien de solidarité entre les femmes et les hommes.

Maison d'édition indépendante et engagée, notre pari est de mettre à la portée du plus grand nombre de citoyens des livres qui appartiennent à des champs très divers (sciences sociales, histoire, économie...), avec le désir de susciter un croisement des savoirs pour nourrir le débat public et faire du livre un outil d'émancipation. Nous voulons exercer notre métier d'éditeur en prenant soin des textes et de leur diffusion dans la durée et en étant animés par une conviction : l'histoire et les savoirs ne doivent pas être le monopole des dominants.

Comment envisagez-vous le travail avec les organisations ouvrières et en particulier avec Solidaires ?

Notre maison d'édition a des relations avec tous les syndicats de salariés. Nous leur proposons de mettre en valeur les initiatives et les réflexions qu'ils mènent dans des livres que nous destinons à un public plus large que les noyaux militants. Cela a été le cas en 2019 avec le livre Découvrir

Solidaires². Nous associons également les réseaux syndicaux à plusieurs des 250 événements et rencontres qui sont organisés chaque année autour nos ouvrages : Solidaires s'implique par exemple aujourd'hui dans des débats sur le contenu du livre Le travail au XXI^e siècle dirigé et conçu par Alain Supiot³ qui explore avec 21 auteurs du monde entier les questions essentielles qui se posent dans ce domaine.

Par ailleurs, nos livres explorent la réalité du travail et ses mutations en mettant en valeur les récits des salariés. Leur résonance contre-carre tous les discours qui réduisent le travail à un coût ou à une fiche de poste.

Pourquoi éditer La raison des plus forts, livre autour des chroniques du procès France Télécom ?

Eric Beynel, pour couvrir ce procès historique, a initié une démarche d'écriture collective inédite. A l'Atelier, nous sommes très sensibles à la puissance du récit dans les moments clés de notre histoire.

La chronique des faits retracés avec minutie dans le procès peut intéresser un large public par l'écho qu'il renvoie au vécu actuel des salariés dans beaucoup d'entreprises publiques ou privées : la plongée dans les entrailles du management de France Télécom peut permettre à des milliers de salariés de « mettre enfin des mots » sur les effets mortifères et déshumanisants d'un mode de management qui leur ôte le pouvoir de concevoir leur travail, de l'organiser et de bien le faire. Ce livre sera publié en avril prochain⁴, un an après l'ouverture du procès des dirigeants de France Télécom et cinq mois après le jugement les condamnant.

¹ Les Éditions de l'Atelier sont héritières des Éditions Ouvrières créées en 1929 à l'initiative de la Jeunesse Ouvrière Chrétienne (JOC) : ce mouvement, fondé deux ans plus tôt, décide de la création d'une Librairie pour valoriser la lecture auprès de ses militants sortis très tôt de l'école. Dix ans plus tard, la Librairie de la jeunesse ouvrière prend le nom d'Éditions Ouvrières. ² Découvrir Solidaires, l'Union syndicale, Éditions de l'Atelier, 96 pages, 7 euros. ³ Le travail au XXI^e siècle, Sous la direction d'Alain Supiot, Éditions de l'Atelier, 376 pages, 24,50 euros. ⁴ La raison des plus forts, Chronique du procès France Télécom, coordonné par Eric Beynel, 320 pages, 21,90 euros.

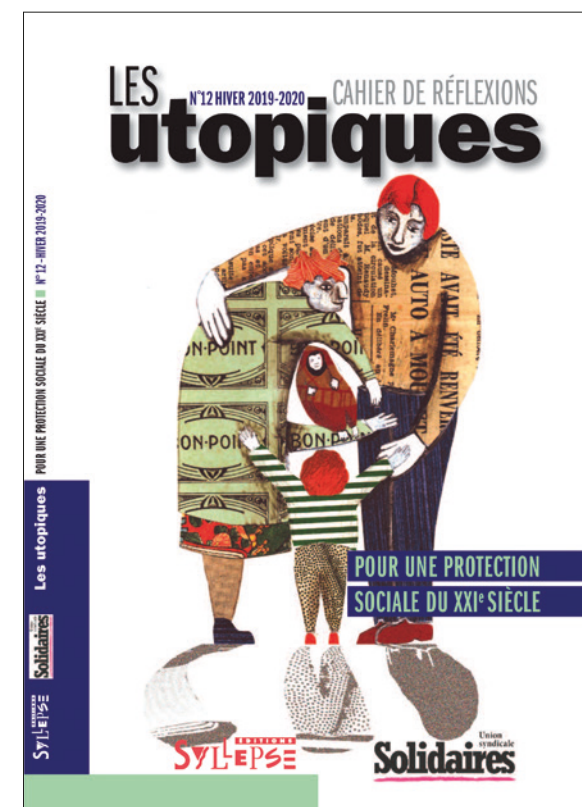
infos solidaires

26 régularisations ont été obtenues soit la quasi totalité des travailleurs en lutte

Sept mois, leur engagement sans faille et celui des 129 autres sans-papiers qui ont tenu le piquet ont permis ce résultat.

Les soutiens ont donné de la visibilité à la lutte : Solidaires 94, SUD PTT et les syndicats de Solidaires par leur soutien financier. Ce sont aussi les élu-es locaux dont l'aide logistique a été décisive comme les interventions à l'assemblée nationale ou auprès de la préfecture.

La Poste continue de fermer les yeux sur les pratiques d'embauches et d'exploitation via la sous-traitance. Cette victoire est aussi la nôtre.



Utopiques : un numéro sur la Sécu, dont les retraites

Ce numéro est divisé en trois parties.

- l'histoire de la protection sociale en France,
 - l'état actuel,
 - une diversité d'approches dans la recherche d'une amélioration, d'un renforcement et d'un élargissement de la Sécurité sociale.
- Il s'agit de proposer une boussole pour la formation d'un nouveau modèle social, en matière de retraite, de santé, de perte d'autonomie, de lutte contre la pauvreté, de protection sociale; en partant des conquêtes du siècle précédent, mais sans les mythifier. Une Sécu démocratisée, socialisée, autogérée, accessible à tou-te-s.

Expressions solidaires

Journal bimestriel édité par l'Union syndicale Solidaires
Rédaction : 31 rue de la Grange aux Belles - 75 010 Paris

Téléphone : 01 58 39 30 20
Fax : 01 43 67 62 14
contact@solidaires.org

Directrice de publication : Cécile Gondard-Lalanne

N° CPPAP : 1 008 S 05397
Dépôt légal : à parution

Imprimerie : Rotographie, Montreuil-sous-Bois (93)



Graphisme : Atelier du Bonjour